

dodis.ch/35849

*Le Secrétaire général du Département politique, P. Micheli, au Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères du Brésil, J. Carvalho e Silva<sup>1</sup>*

Berne, 22 juin 1970

Notre Ambassadeur auprès du Gouvernement brésilien me rapporte les conversations qu'il a eues avec vous les 2 et 9 juin<sup>2</sup>. Vous connaissez mes liens avec le Brésil auquel je suis demeuré profondément attaché<sup>3</sup>. Vous pouvez

- 
1. *Lettre (copie):* CH-BAR#E2001E-01#1988/16#2296\* (B.32.11). *Notice manuscrite jointe de M. Gelzer à P. Micheli du 17 juin 1970:* Von der Weid/Russi. Beiliegend der gemäss den Vorschlägen Herrn Buchers bereinigte Brief für den Generalsekretär des brasilianischen Aussenministeriums. Den Anregungen unserer Botschaft ist weitgehendst Rechnung getragen worden. Das Datum wird eingesetzt, sobald die Antwort an Breitenmoser den Bundesrat passiert hat.
  2. *Cf. le télégramme N° 32 de l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro au Département politique du 3 juin 1970, dodis.ch/36006 et le télégramme N° 36 de G. E. Bucher au Département politique du 10 juin 1970, doss. comme note 1.*
  3. *P. Micheli était attaché de légation de 1937 à 1941 à la Légation de Suisse à Rio de Janeiro,*



donc vous imaginer ma préoccupation en voyant se tendre les relations entre nos pays. M. Bucher me dit que vous les considérez même comme détériorées<sup>4</sup>. C'est ce qui me pousse à vous écrire cette lettre personnelle dans l'espoir qu'elle contribuera à rétablir une atmosphère plus sereine et à mieux vous faire comprendre la situation dans laquelle nous sommes.

L'affaire von der Weid<sup>5</sup> et celle des sœurs Russi<sup>6</sup> ayant fait beaucoup de bruit dans la presse internationale, elles ont suscité une vive émotion dans notre opinion publique. Les journaux et plusieurs parlementaires nous ont pressés de questions<sup>7</sup>. Nous ne pouvions les ignorer. Nous avons ainsi été amenés à y répondre et à vous prier de faire la lumière en ce qui concerne le jeune von der Weid et à user de clémence envers les sœurs Russi. Nos communiqués vous ont heurté. Je le regrette sincèrement, car nous attachons un grand prix à l'amitié qui unit nos pays. Mais, d'autre part, comment rester passifs lorsque des informations nous parviennent selon lesquelles un jeune homme – de nationalité brésilienne, il est vrai, mais d'origine suisse – aurait été gravement maltraité? Si l'inverse était arrivé, je ne pense pas que votre ministre serait demeuré indifférent.

Vous nous reprochez une attitude hautaine. Je m'étonne de cette appréciation. Dans tous les cas, laissez-moi vous assurer que notre intention n'a jamais été de vous offenser, mais seulement de répondre à des demandes pressantes de l'opinion publique suisse.

Notre plus grand désir est que nos rapports demeurent confiants et reprennent un cours normal. Nous nous sommes permis de solliciter votre intervention en faveur des sœurs Russi et l'autorisation pour notre Ambassadeur de pouvoir visiter le jeune von der Weid. Sommes-nous allés trop loin? Je ne le pense vraiment pas.

---

CH-BAR#E2500#1990/6#1587\* (a.21).

4. Cf. le télégramme N° 36 de G. E. Bucher au Département politique du 10 juin 1970, *doss. comme note 1*.

5. Cf. *doc. 35*, dodis.ch/34536.

6. Sur l'arrestation de M.-H. Russi et Ch. Russi, cf. le rapport de H. Schaer du 5 mars 1970, dodis.ch/36034; la lettre de G. E. Bucher à P. Micheli du 24 juin 1970, dodis.ch/36035 et la lettre de G. E. Bucher à P. Micheli du 30 octobre 1970, dodis.ch/36036.

7. Pour la réponse du Conseil fédéral à la petite question urgente de A. Breitenmoser du 1<sup>er</sup> juin 1970, cf. le PVCF N° 1093 du 22 juin 1970, CH-BAR#E1004.1#1000/9#759\*.